## CONDITIONS.

**INTERPRETES PARAN**—paysbleux mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en fait connaître son intention par écrit au BUREAU de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Un carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.


### A LOUER.

L'UNE des **MAISONS** appartenant à la fabrique de l'Eglise St. Louis située sur la petite place St. Antoine, derrière la cathédrale. S'adresser à F. GILLET & Co,
20 mai. No. 57, rue de Chartres

### A LOUER.

Pour le 20 mai, la belle Maison à étages et ses dépendances, formant l'angle des rues Espladade et Remparts. S'adresser à
12 mai—5 F. PINSON.

*Bureau de la Compagnie des Architectes,*
Nouvelle-Orléans, 14 avril 1834.

**A LOUER**—Cinq belles Maisons en briques et à trois étages avec dépendances &c., situées rue de la Levée, encoignure de la rue du Quartier. Pour les prix et conditions, s'adresser au bureau de la compagnie des Architectes, à la presse à coton à vapeur de la Levée. [16 av] SOMMEREAU Secr.

**A LOUER.**—Un vaste Magasin d'entrepôt, de 80 pieds de longs, sur 40 de large, situé rue St. Philippe, entre Royale & Bourbon. Pour les conditions, s'adresser au soussigné.
13 jun B. DUPUY.

### A LOUER.

La maison en briques à trois étages, (*Free port*) entre les rues du Port et St. Ferdinand, s'adresser
15 fev T. NICOLET & Co.

### A LOUER.

Pour mai prochain, à bail si on le désire.—Une belle Maison à 3 Etages, très bien finie, et bâtie depuis 2 ans, située rue Toulouse entre Royale et Chartres. On cèderait à prix raisonnables les tapis, lacets et meubles qui y son.
Fs. PERRET & GALLY,
13 avril—5 rue Toulouse, No. 59

MAGASIN A LOUER.—Convenable pour toute espèce de marchandises. S'adresser à J. E. LOREILHE,
10 avril encoig. Bourbon et Donaue.

*Pour cause d'absence.*

**A LOUER OU A VENDRE**—La maison, rue Bourbon, entre les rues Ste. Louis et Conti, côté ouest, No. 113. Aussi, à vendre les meubles et les domestiques de la dite maison. S'adresser pour les renseignemens rue Royale, No. 107. 22 av

### A LOUER.

La **MAISON** à présent habitée par le soussigné, dans la rue de la Douane, No. 116, contenant 6 chambres, une salle, des punteries &c. Les bâtimens de derrière sont grands et commodes ; il y a un puits, deux citernes, des écuries &c., dans la cour. Pour les termes il faut s'adresser à M. WALTON,
15 mai Nos. 12 et 14, rue de la Douane.

*Banque Commerciale de la Nouvelle-Orléans.*
BUREAU DES OUVRAGES HYDRAULIQUES.

Le public est prévenu que le comité recevra à son bureau rue Julie, entre les rues du Camp et de Saint Charles, jusqu'au 29 du courant, des propositions écrites pour enlever de la terre de dessus la batture et pour en former une élévation de quinze pieds de haut sur la place achetée à cet effet.

Les contractants sont priés de commencer leurs opérations dès que le fleuve aura suffisamment baissé pour le permettre, et de continuer l'ouvrage jusqu'à ce qu'ils en soient empêchés par la crue des eaux dans la saison prochaine.

On communiquera d'autres détails à ceux qui sont disposés à faire des propositions, au bureau, entre 4 et 5 heures du soir, tous les jours jusqu'au 29 du courant.
12 mai


**ETAT DE LA LOUISIANE**—Cour du 1er District judiciaire—François St Martin contre ses créanciers—La cession des propriétés du pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers aura lieu par-devant Jules Mossy not. pub, le lundi 16 juin prochain, à 10 heures, pour les objets mentionnés dans la pétition, et en même tems que toutes les poursuites judiciaires pendantes contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues.

Par ordre de l'hon Chs. Watts, juge de la dite cour.
16 mai—11,2ps J. L. LEWIS, greffier

**ETAT DE LA LOUISIANE**—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—*Présent l'hon. Chs. Maurian, juge*—No. 8401—*L. M. Reynaud* contre *ses créanciers.*—La cession des propriétés du pétitionnaire, ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers; il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers sera convoquée à l'étude de Jules Mossy, notaire public, le 22ème. jour du mois de mai prochain pour délibérer sur la situation des affaires du dit pétitionnaire, et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont et demeurent suspendues.

Par ordre de la cour,
23 av—10,2ps F. BUISSON, dép. greff.

**ETAT DE LA LOUISIANE**—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—14 mai 1834—No. 7472—Présent l'hon. Chs. Maurian, *Juge.—J. B. D. Capdevielle* contre *ses créanciers*—Pour un attermoiement.—La pétition et la cédule sur ce cas, ayant été lues et enregistrées; il est ordonné par la cour, qu'il se tiendra une assemblée composée des créanciers du pétitionnaire; le mercredi, 18 juin prochain, à l'étude de Félix de Armas, notaire public, pour y délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et en même tems que toutes poursuites contre sa personne et ses biens seront suspendues.

M. A. W. Pichot est nommé pour représenter les créanciers absens. Par ordre de la cour,
Bureau du Greffier, 14 mai 1834.
15 mai—12,2ps F. BUISSON, greffier

**ETAT DE LA LOUISIANE**—Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans. L'honorable Charles Maurian, juge, présent.—Lewis Solomon *contre* ses créanciers.—La pétition et la cédule dans cette affaire, ayant été lues et enregistrées, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire sera convoquée pour mardi, 17 juin prochain, dans l'étude de Jules Mossy, notaire public, pour y prendre en considération les affaires du pétitionnaire ; il est de plus ordonné que C. J. Smith est nommé pour représenter les créanciers absens, et que pendant de tems la toutes les poursuites dirigés contre la personne et les biens du dit Lewis Solomon, resteront suspendues.

Par ordre de la cour.
16 mai—3 J. BUISSON, Greffier.

**ETAT DE LA LOUISIANE**—Cour du Premier District Judiciaire—No. 11,471—Baptiste St. Amand ses créanciers, pour un attermoiement—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu en l'étude de Jules Mossy, notaire public, le mardi, 24 juin prochain, à 10 heures A. M. à l'effet de prendre en considération la demande du pétitionnaire pour un attermoiement et en même temps toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Par ordre de l'hon. Charles Watts, juge de la dite cour, le 16e. jour de mai A. D. 1834.
17 mai—12,2ps JNO. L. LEWIS, *gref.*

**ETAT DE LA LOUISIANE**—Cour du Premier District Judiciaire.—*A. L. Boismare* vs. *ses créanciers.*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour au profit de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers sera convoquée à l'étude de L. Féraud, notaire public, le 16 juin prochain, à 10 heures du matin, pour les objets spécifiés dans la pétition, et en même tems que toutes les poursuites judiciaires dirigées contre la personne et les biens du dit pétitionnaire, seront suspendues.

E. A. Canon est nommé pour représenter les créanciers absens.

Par ordre de l'honorable Charles Watts, juge de la dite cour, le 16e jour de mai 1834.
16 mai—30 P. LEBLANC, greffier.

**ETAT DE LA LOUISIANE**—Cour des Preuves, dans et pour la paroisse St. Jean Baptiste—Présent l'hon. T. Le Blanc, juge—Mardi, 13 mai 1834—Succession de feu Jean Baptiste Larroux.—Sur motion de François Webre l'un des créanciers de la dite succession, informant la cour que les héritiers du dit feu Jean Baptiste Larroux ont renoncé à sa succession, il est ordonné par la cour, qu'une assemblée des créanciers de la dite succession, ait lieu en l'office du juge ex-officio notaire public de cette paroisse, lundi, 23 juin 1834, à 10 heures du matin, à l'effet délire des syndics, de fixer les terrains et conditions auxquels seront vendus les biens de la dite succession et de prendre toutes autres mesures que leur intérêt pourra requérir.

Extrait des minutes, ce 13 mai 1834.
16 mai—30 A. SORAPURU, greffier.


**VIN DE BORDEAUX**—Vin vieux en barriques, Champagne, Lafitte, Grave Larose, Vin blanc &c., Huile d'olive, à vendre par
3 mai J. MAGER

**AU** bureau de MM. N. & E. Rillieux, ingénieur civil et Architectes, rue du Camp, No. 72. On exécute promptement et à prix modéré, toutes espèces de plans demandés, tels que plans de villes, de bourgs, de terraine, de maisons, et de machines.

On y fait également tous les toisés, mesurages, et devis dont peuvent avoir besoin les entrepreneurs et ouvriers. 19 mai—12


## VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.

**IL** sera vendu le samedi, 24 mai prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour cette ville et paroisse, en date du 19 avril 1834, l'esclave ci-après nommé dépendant de la succession de feu veuve Dantily de Bertain.

Adélard, âgé de 18 ans, marronen.

Conditions : Un tiers payable le 24 septembre 1834, un tiers le 24 mars 1835, et un tiers le 24 septembre 1835, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé devant F. de Armas, notaire public. 24 avril—10,2ps

PAR FERNANDEZ & WHITING.

**SAMEDI**, 24 du courant, il sera vendu à 4 heures de l'après-midi, à l'encognure des rues d'Espagne et Moreau, à la résidence de M. Peter Coyle, des meubles et effets consistant en lits et leur garniture, chaises, tables, &c.; 2 chevaux, 2 charrettes, et 3 drays avec les harnais complets, et 2 belles vaches. 17 mai

PAR H J DOMINGON.

Il sera vendu le mardi, 27 mai, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, d'ordre de la cour et sous l'inspection des syndics de la faillite de Camille Fille, une quantité de marchandises sèches et habillements faits, abandonnés par le dit failli à ses créanciers.
Conditions, à la vente. 17 mai

PAR TRICOU & CANONGE.

**PAROISSE JEFFERSON.**—*Cour des Preuves.*—En vertu d'un ordre de la dite Cour, il sera vendu mercredi 11 Juin 1834, à midi, à la Bourse Hewlett, pour le compte de la succession du feu Jean Murville Harang.

1°. La belle propriété sur laquelle le défunt faisait sa résidence, située dans le faubourg Livaudais paroisse de Jefferson, mesurant 103 pieds 2 pouces de face à la rue de la Levée, 309 pieds dix pouces de face à la rue Seconde; et 126 pieds de face à la rue Rousseau. Sur la quatrième ligne qui est parallèle à la rue Seconde, en partant de la rue de la Levée, le terrain court sur une première profondeur de 126 pieds 2 pouces où il n'a plus que 100 pds. 10 pouces de large; duquel point il court ensuite jusqu'à la rue Rousseau sur une seconde profondeur de 161 pieds; laquelle seconde profondeur a 126 pieds de large; le tout se compose de six terrains, no. 1, 2, 3, 4, 9 et 10 de l'plat no. 3, d'après le plan originaire du dit faubourg; ensemble avec la maison de maître, en briques et à étage, cuisines en briques et les autres dépendances, conformément au plan qui en a été dressé par Benjamin Buisson, voyer de la paroisse de Jefferson, le 21 décembre 1833, et qui est exposé à la Bourse.

2°. 129 actions de la Banque de l'Union de la Louisiane.

(Conditions : les actions payables comptant; et la propriété comme suit : $8,000 comptant, plus l'acquéreur prendra charge de payer à leurs échéances respectives deux billets du défunt de $850 chacun; l'un au 12 mars 1835, et l'autre au 12 mars 1836, et il prendra la réversion de l'hypothèque existant pour sûretés de ces mêmes billets, en faveur de M. Morgan et autres. Le surplus de la balance du prix en deux paiemens égaux, à un et deux ans du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction de l'administratrice avec hypothèque sur la propriété.

L'acte de vente sera passé; devant Théodore Seghers not. pub. aux frais de l'acquéreur. 8 mai

PAR TRICOU & CANONGE

Il sera vendu le vendredi, 6 juin prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour cette ville et paroisse d'Orléans, en date du 1er. mai 1834, les biens ci-après décrits, dépendant de la communauté des biens qui existent entre dame Marie, Elizabeth, Eugénie Debuys et feu Joseph Adolphe Tricou son époux, savoir :

1° Un **LOT DE TERRE** ayant 39 pieds 7 pouces de face à la rue Bourbon, sur une profondeur irrégulière de 120 pieds du côté de la rue St. Pierre et 70 pieds du côté de la rue d'Orléans, et sur la ligne du fond, 33 pieds 4 pouces; le tout mesure française, avec les édifices qui se trouvent bâtis sur ce lot de terre, consistant en une maison neuve à étage et en briques, une cuisine, aussi neuve à étage et en briques.

2° *Charles*, negre âgé de 11 ans, domestique de maison.

3° *Héloïse*, négresse âgée d'environ 21 ans, bonne blanchisseuse et repasseuse, avec son enfant.

4° *Charlotte*, negresse âgée de 32 ans, cuisinière.

5° *Lewis*, nègre âgé de 20 ans, cocher.

6° 20 *Actions* de la Banque du Commerce.

Conditions—Le lot de terre payable à 8, 15 et 21 mois, les esclaves Charles, Héloïse et Charlotte, payables à 6, et 12 mois et Lewis $365, 88 cents payables le 1er. février 1835, et la balance à 12 mois, le tout, en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement, et les actions de la Banque de Commerce comptant. Les actes de vente seront passés par devant Mr. L. H. Feraud, not. pub. aux frais des acquéreurs. 5 mai

**COUR DES PREUVES**—Paroisse de Jefferson—En vertu d'un decret de la Cour des Preuves de la paroisse de Jefferson, j'exposerai en vente publique, le samedi 14 juin prochain, sur les lieux, à la sucrerie Camerada en cette paroisse, à midi, tous les biens composant les successions de feu Etienne Terrebonne et Rosalie Dufresne sa femme, savoir : le mobilier consistant en quelques meubles meublans, pirogues, animaux, et autres objets, une négresse nommée Françoise, âgée d'environ 20 ans, et une terre située à la cheniere Caminada, ayant un arpent et demi de face à la baie Camprada et courant en profondeur à la baie Perillat.

Conditions : sur le mobilier toutes sommes au-dessous de $50 payables à 60 jours, et toutes sommes au-dessus payables en mars 1835. La négresse et la terre, payables en trois termes égaux en mars des années 1835, 1836 et 1837, les acquéreurs donnant des billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale.

15 mai F. DUGUE, juge

**ETAT DE LA LOUISIANE**—Cour de paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'hon. Charles Maurian, juge, 12 mai 1834—No. 7315—*A. M. Allen* contre *ses créanciers*—Sur la motion de R. C. Stockton, Payocat du pétitionnaire, et d'après les raisons fournies par cet avocat à la cour de l'impossibilité où se sont trouvés les créanciers de s'assembler au jour présent par ladite cour, le 28 avril dernier, parce que c'était un dimanche; il est ordonné que l'assemblée des créanciers du pétitionnaire se tiendra en pleine cour, le samedi 14 juin prochain, pour délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, débiteur insolvable maintenant détenu dans la prison, et que les poursuites déjà commencées restent toujours suspendues. Extrait des minutes.

Bureau du Greffier, 16 mai 1834.
17 mai—2ps F. BUISSON, dép. greffier

**ETAT DE LA LOUISIANE**—Cour du Premier District Judiciaire.—Marcian Belfort Haydel *contre* ses créanciers, pour un atermoiement.—Il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu en l'étude de Félix Grima, notaire public, le lundi 30 juin prochain, à 10 heures A. M. afin de délibérer sur la demande du pétitionnaire pour un atermoiement, et en attendant toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Par ordre de l'hon. Charles Watts, juge de la dite cour ce 17e. jour de mai, A. D. 1834.
19 mai—13,2ps JNO. L. LEWIS, greffier

**ETAT DE LA LOUISIANE**—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, juge, 17 mai 1834—No. 7478—*Joséphine Even* femme de J. Michel, marchand public, contre *ses créanciers*, pour un atermoiement.—Sur lecture et enregistrement de la pétition et de la cédule dans cette affaire, il est ordonné par la cour, qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu pardevant Félix Grima, notaire public, le samedi 31 mai courant, afin de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues. Par ordre de la cour,
Bureau du Greffier, 17 mai 1834.
19 mai—3 F. BUISSON, dép. greffier

**ETAT DE LA LOUISIANE**—Cour du Premier District.—Veuve Baptiste St. Amand *contre* ses créanciers, pour un atermoiement.—Il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers de la pétitionnaire ait lieu en l'étude de Jules Mossy, notaire public, mardi, le 24 juin prochain à 10 heures, A. M., afin de délibérer sur la demande de la pétitionnaire pour un atermoiement, et en attendant toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Par ordre de l'honorable Charles Watts, juge de la dite cour, ce 17 mai 1834.
19 mai—10,2ps Jno. L. LEWIS, greffier


BIBLIOTHEQUE FRANCAISE.

BIBLIOTHEQUE choisie de la LITTERATURE FRANCAISE, No. 19, récemment reçue et prête à livrer aux souscripteurs chez W. McKEAN.

LA BIBLIOTHEQUE choisie de la LITTERATURE FRANCAISE, se publie deux fois par mois, chaque numéro contient 60 pages. Prix six piastres, ou cinq si on paie d'avance. Les souscriptions sont reçues par
W. McKEAN, agent.
Encognure des rues du camp et Commune. 12 mai.

## DOYLE & MAY,
PEINTRES.

ONT l'honneur d'informer leurs amis et le public, qu'ils ont transféré leur établissement du No. 77, au No. 45, de la rue de la Douane, tout près de la rue de Chartres, où ils continueront à exécuter tous les ouvrages de leur profession, et ils espèrent par la prompte exécution des demandes qui leur seront faites, et leurs prix modérés, mériter la continuation de l'encouragement du public.

Ils exécutent parfaitement les bois et les marbres ci-après nommés :

| BOIS. | MARBRES. |
|---|---|
| Acajou, Chêne de toutes qualités, | Egyptien noir. &c. |
| Erable, œil d'oiseau, | Gialla et antique. |
| Bois de satin, | Oriental ou vert antique. |
| Racine d'érable, | Jaspé. |
| Bois noirs, | Granite de Darby et du Potomac. |
| Rose, &c. | Marbre blanc italien, |
| Ebène, | de Sienne & Broctella. |
| Ormeau, | Gris américain, &c. |

On peut en voir des échantillons à leur établissement, où se trouvent toujours à vendre, de l'huile, des vitres, du vernis, &c. 12 mars

**CORDES D'EMBALLAGE**,—300 rouleaux cordes du Kentucky, à vendre par TIERNAN CUDDY & co


## VENTES PAR LE MARSHAL.

**PAROISSE D'ORLEANS.**

COUR DES PREUVES—Vente par le Régisseur des Testamens—Jeudi, 29 mai, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse pour compte de la succession de feu Charles Laurel, h. c. l. le terrain ci-après décrit, savoir :

Un lot de terre, situé dans la rue Julie, entre les rues Baronne et Philippa, mesurant 30 pieds de face sur 180 pieds de profondeur, mesure française ensemble les améliorations qui sont dessus.

Conditions de la vente : 12 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, reg.
N. B. L'acte de vente sera passé devant L. H. Féraud notaire public, aux frais de l'acquéreur. 28 avril

**PAROISSE D'ORLEANS**—Cour des Preuves. Vente par le Régister des Testaments, Vendredi, 29 mai, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Thomas Dover les esclaves ci-après décrits savoir :

1° Patience, négresse âgée d'environ 23 ans, et son enfant nommé Harry, âgé de 2 ans.
2° Jenny, mulâtresse âgée de 14 ans.
3° Tom, mulâtre âgé d'environ 16 ans.

Conditions de la vente ; 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, Régister.
N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant W. Y. Lewis, Not. Pub., aux frais de l'acquéreur. 30 avril

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, 9 juin à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Joachin Chaudé, des esclaves ci-après décrits, savoir :

1° Sarah, négresse âgée d'environ 21 ans.
2° Mary, mulâtresse, âgée de 28 ans.

Conditions de la vente : Un quart comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour, W F C DUPLESSIS, reg.
N. B. Les actes de vente seront passés devant L. T. Cairo, not. public, aux frais de l'acquéreur. 2 mai

**PAROISSE D'ORLEANS**—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Vendredi, 6 juin, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Pierre Anne Galle, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny, désigné par le No. 2, dans l'plat No. 85, sur le plan déposé en l'étude de Carlile Pollock, notaire, le 18 juin 1833, ayant (mesure française) 50 pieds, 8 pouces de face à la rue des Libéraux, entre les rues des Champs Elysées et Français, sur 150 de profondeur.

Conditions de la vente : $96, 25 cents payables le 1 juin 1834, pareille somme de $96, 25 cents, le 12 juin 1835 en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale et la balance du prix de la vente, payable comptant.

Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.
N. B. L'acte de vente sera passé pardevant L H Féraud, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 3 mai

**PAROISSE D'ORLEANS**—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 5 juin, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Catherine Féliciane Boquet, les esclaves ci-après décrits, savoir :

1°. Milly, négresse âgée d'environ 31 ans, blanchisseuse.
2°. Patience alias Fanny, négresse âgée d'environ 26 ans et ses deux enfans Rosine mulâtresse agée d'environ 6 et 7 ans et Louisa négrite âgée d'environ 3 ans.

Conditions de la vente : 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, reg.
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant L T Cairo, notaire public, aux frais des acquéreurs. 29 av

**PAROISSE D'ORLEANS.**—*Cour des Preuves.*—Vente par le Régister des Testamens.—Lundi, 23 juin, j'exposerai en vente, à midi, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Baptiste Wilson, j'exposerai, savoir :

Wilson, nègre âgé de 18 ans, bon charretier, ayant couché en plein air.

Conditions de la vente : Un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque.

Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, régister.
N. B. L'acte de vente sera passé devant L. H. Feraud, n. p. public, aux frais de l'acquéreur. 15 mai

**PAROISSE D'ORLEANS**—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens—Mardi, 27 mai 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Thomas Robert, les esclaves ci-après décrits, savoir :

Lucinda, âgée d'environ 24 ans, avec ses deux enfans Mississippi agée d'environ 6 ans et Jonas âgé d'environ 3 ans et 6 mois, en double cet sujet à réponses.

Conditions de la vente : comptant.

Par ordre de la cour,
23 avril W F C DUPLESSIS, régister.

**PAROISSE D'ORLEANS**—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens—Vendredi, 30 mai, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu John Pounce, les esclaves ci-après décrits, savoir :

1° Dinah, négresse âgée 40 à 50 ans.
2° Jim, mulâtre âgé de 20 ans.

Conditions de la vente : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction.

Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.
Les actes de vente seront passés par ses en l'étude de M. Wm Christy, not. pub. aux frais des acquéreurs. 30 av

**PAROISSE D'ORLEANS**—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens—Mercredi, 4 juin, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Pan. Mathias Anatole Peychaud, la goélette Elizabeth avec ses agrès et apparaux, maintenant mouillée dans le Basin Carondelet.

Conditions de la vente : Un quart comptant, et la balance à 2, 4 et 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque sur la goélette jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.
N. B. L'acte de vente sera passé chez Carlile Pollock, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 23 mai

**PAROISSE D'ORLEANS**—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 26 juin, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la mineure Clarisse Sabatier l'esclave ci après décrite, savoir :

Michael, négresse âgée d'environ 18 ans.

Conditions de la vente : 12 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour.
W F C DUPLESSIS, rég.
N. B. L'acte de vente sera passé devant H. Pédesclaux, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 21 mai

**PAROISSE D'ORLEANS**—Cour des Preuves—Attendu que Xavier Fouché, a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Charles Jourdan, décédé ab intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,
21 mai W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES.—Succession de Philip Sterlin.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur datif, ne serait point approuvé et homologué.

Par ordre de la cour,
21 mai W F C DUPLESSIS, rég.

Succession de Andrew Baker.

**PAROISSE D'ORLEANS**—*Cour des Preuves*—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la cour,
20 mai W. F. C. DUPLESSIS, rég.

Succession de Louis Chrétian Miltenberger.

**PAROISSE D'ORLEANS**—*Cour des Preuves*—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes, que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par les exécuteurs testamentaires ne serait point approuvé et homologué, et les dits exécuteurs déchargés de leurs fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la cour,
17 mai W. F. C. DUPLESSIS, rég.

Succession de Isaac Baldwin.

**PAROISSE D'ORLEANS**—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par les exécuteurs testamentaires du défunt, ne serait point approuvé et homologué.

Par ordre de la cour,
17 mai W F C DUPLESSIS, rég.

**COUR DES PREUVES**—Succession de Martin Duplessis p. de c. l.—Avis.—Les personnes qui ont des réclamations à faire contre la dite succession ou des sommes à payer, sont priées de les déposer dans les dix jours de cette date, au bureau du juge soussigné de la paroisse de Plaquemine.

Paroisse de Plaquemine, le 20 mai 1834.
21 mai G. LEONARD, juge.

**A VENDRE**.—Un nègre forgeron, excellent ouvrier, bon sujet et parfaitement garantie des vices et maladies prévus par la loi, âgé d'environ 28 ans, et depuis plus de 7 ans dans le pays, parlant anglais et français. S'adresser à Miramond, O'Duhigg & co., ou à
J. M. D. GAUTIER, courtier,
7 mai rue de Chartres, No. 166

## VENTES PAR LE REGISTER.

**PAROISSE D'ORLEANS**—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testaments—Samedi, 21 juin 1834, j'exposerai en vente, à midi, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Alexandre L. Deacourtis, l'esclave ci-après décrit, savoir :

Tom ou Thomas, mulâtre âgé de 24 ans, domestique de maison, buvant un peu et ayant une hernie.

Conditions de la vente : 6 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, reg.
N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Théodore Seghers, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 16 ma

**PAROISSE D'ORLEANS**—*Cour des Preuves.*—Vente par le Register des Testaments, Jeudi 19 Juin, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de Léonore Rubaraz décédée veuve Jean Pirneguy, les esclaves ci-après décrits, savoir :

**AMBROSE**, nègre âgé d'environ 61 ans, palafrenier.
**LIZA**, négresse âgée d'environ 29 ans, bonne domestique, propre à tout, marchande de lait, parlant français et anglais.

Conditions de la vente : à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, rég.
N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de Louis T. Cairo, notaire public, aux frais des acquéreurs. 13 mai

**PAROISSE D'ORLEANS.**—*Cour des Preuves.*—Vente par le Register des Testaments. Jeudi, 12 Juin, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Domingo de Arriola, les esclaves ci-après décrits, savoir :

Louise, négresse âgée d'environ 40 ans.
Suzette, négresse, fille de Louise.

Conditions de la vente: Six mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour.
W F C DUPLESSIS, reg.
N B Les actes de vente seront passés pardevant Felix Grima, not pub aux frais des acquéreurs. 10 mai

**PAROISSE D'ORLEANS**—Cour des Preuves. Vente par le Register des Testaments.—Jeudi, 12 Juin, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu James Garsides, l'esclave et la propriété ci-après décrits, savoir :

Esclave LOUISE, négresse, âgé d'environ 55 ans.

Propriété foncière.—Un terrain situé dans la rue des Lesubines, entre les rues des Remparts et St. Claude, ayant environ 35 pieds de face à la rue des Ursulines, sur 150 pieds de profondeur plus ou moins (mesure française.)

Conditions de la vente : comptant.

Par ordre de la cour,
10 mai W F C DUPLESSIS, Régister.
N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant Wm Christy, not. pub. aux frais des acquéreurs.

**PAROISSE D'ORLEANS**,—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testaments. Lundi, 16 Juin, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de succession de feu Marguerite Cabaret f. c. l. la propriété ci après décrite, savoir : Un terrain, situé au faubourg Lacourse, dans l'plat No. 79, borné par les rues des Naïades; Euterpe, Apollon et Terpsychore: le dit terrain mesurant en pieds anglais 60 pieds de face à la rue Terpsichore, à prendre à 123 pieds français de distance de l'encognure de la rue des Naïades, sur 127 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur avec une maison en bois, contenant deux chambres, une galerie et deux cabinets. Conditions de la vente 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour.
W F C DUPLESSIS, reg.
N. B. L'acte de vente sera passé pardevant T. Sagers not. pub. aux frais de l'acquéreur.

**PAROISSE D'ORLEANS.**—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens.—Mardi, 3 Juin, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Tomas Rachel, les esclaves ci-après décrits, savoir :

1° Billy, negre, agé d'environ 25 ans,
2° Isaac, negre, agé d'environ 30 ans,
3° Leo, mulatre, agé d'environ 21 ans,
4° Tom, mulatre, agé d'environ 18 ans,
5° Jacob, negre, agé d'environ 30 ans, est aveugle, sourd et muet,
6° Jessie, negre, agé d'environ 25 ans, un peu sourd,
7° Nancy, negresse, agée d'environ 21 ans, et son enfant Lewis, agé d'environ 1 ans,
8° Lydia, négresse, agée d'environ 18 ans,
9° Mary, negresse, agée d'environ 35 ans, infirme aux reins,
10° Lucinda, orpheline, âgée d'environ 9 ans,
11° Fanny, mulâtresse, agée d'environ 26 ans,
12° Richard, orphelin, âgé d'environ 2 ans,
13° Betty, négresse, âgée d'environ 17 ans,
14° Jane, mulâtresse, agée d'environ 15 ans, sujette aux crises,
15° Sally, négresse, âgée d'environ 17 ans,
16° Louisa, mulâtresse, agée d'environ 15 ans,
17° Washington, âgé d'environ 25 ans,
18° Caleb, nègre, âgé d'environ 26 ans,
19° Charles, âgé d'environ 21 ans,
20° Jerry, nègre, âgé d'environ 40 ans,
21° Régis, negre, âgé d'environ 35 ans,
22° Nils, negre, âgé d'environ 33 ans,
23° Lewis, negre, âgé d'environ 21 ans,
24° Perry, mulâtre, âgé d'environ 21 ans,
25° Henry Perry, negre, âgé d'environ 17 ans,
26° Mary, mulâtresse, âgée d'environ 15 ans,

Conditions de la vente. Un dixième, comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour,
W F C DUPLESSIS, Register.
N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant W. Y. Lewis, not. pub. aux frais des acquéreurs. 29 avril

**PAROISSE D'ORLEANS**—